

Assainissement : 71% des communes du Val de Saône raccordées à un réseau d'assainissement collectif

Les communes ont l'obligation de choisir, réaliser, exploiter et contrôler leur système d'assainissement, qu'il s'agisse d'assainissement autonome avec la mise en place de structures de contrôle (SPANC), ou collectif avec la création et l'entretien des réseaux de collecte et des stations d'épuration des eaux usées.

Sur l'ensemble du Val de Saône, la majorité des communes (71%) est couverte par un réseau d'assainissement collectif et rattachée à une station d'épuration communale ou intercommunale. Parmi ces communes se trouvent la totalité des communes de plus de 2.000 habitants et près des deux tiers (64%) des communes de moins de 2.000 habitants.

La proportion de communes riveraines de la Saône raccordées au réseau collectif est sensi-

blement variable selon les départements. En toute logique, les communes rurales de petite taille sont moins fréquemment raccordées. C'est le cas de la plupart des communes vosgiennes sur le territoire du Contrat de vallée inondable, mais aussi de nombreuses petites communes de Haute-Saône et des départements bourguignons (Côte-d'Or, Saône-et-Loire). En revanche, la proportion de communes reliées à un réseau collectif s'accroît notablement dans les zones plus urbanisées de l'aval de la vallée.

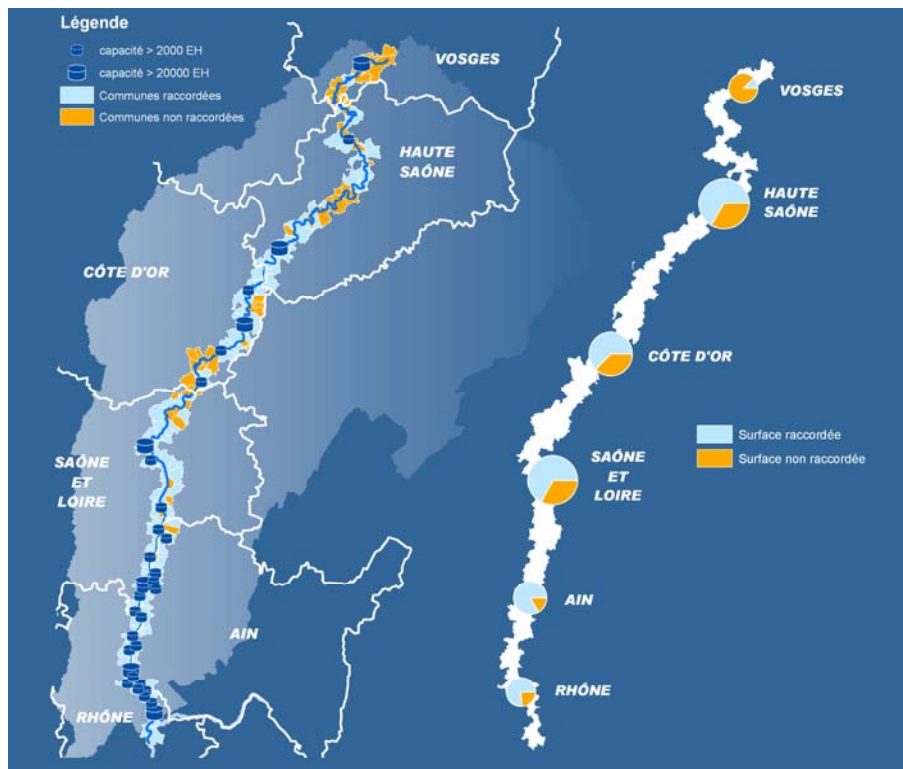
Sur les 192 communes raccordées à une station d'épuration, plus de la moitié disposent d'une station communale, les stations intercommunales et de fortes capacités épuratoires (>20.000 EH) étant généralement regroupées dans les zones les plus densément peuplées (Gray, Auxonne, Chalon et du mâconnais à l'agglomération lyonnaise).

En ce qui concerne les surfaces communales raccordées au réseau d'assainissement, elles varient de 11,9% pour les Vosges à 83,3% pour l'Ain, la moyenne se situant à 63,9% pour l'ensemble de la vallée.

Plus d'infos sur www.observatoire-saone.fr



Station d'épuration de Cormoranche-sur-Saône (01)



Localisations des communes raccordées et des stations d'épuration supérieures à 2.000 EH

Part des surfaces communales raccordées au réseau collectif, par département

Contacts

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
752, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 173 - MACON Cedex
Tél. : 03.85.21.98.12 / Fax : 03.85.22.73.45

Président : Christophe SIRUGUE
Directeur : Marc FORET

info@eptb-saone-doubs.fr

Toute l'actualité de l'EPTB Saône et Doubs sur www.eptb-saone-doubs.fr

Un projet à mettre en œuvre ? Un besoin d'information ? L'EPTB Saône et Doubs répond à vos questions et vous apporte un accompagnement technique dans toutes vos initiatives liées à la gestion de la ressource en eau (assainissement, eau potable), la gestion des inondations, la préservation des milieux aquatiques et la préservation des milieux naturels.

Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Chef du Pôle Saône 03.85.21.98.11
Yannick COUPRY, Animateur Vosges/F.-Comté du CVI 03.84.95.77.09
Fabien DEVIDAL, Animateur Rhône-Alpes du CVI 04.74.06.42.04
Emmanuel TRARIEUX, Animateur Bourgogne du CVI 03.85.21.98.07

Cédric BORGET, Responsable PAPI Saône 03.85.21.98.07
Maxence BRET, Responsable Observatoire Val de Saône 03.85.21.98.14

E-mail (tout en minuscules) : prenom.nom@eptb-saone-doubs.fr

Conception et édition : EPTB Saône et Doubs, janvier 2009

Edito

Alors que le Contrat de vallée inondable de la Saône est entré dans sa dernière année d'application, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée demande que son évaluation soit lancée prochainement, avant même son achèvement officiel. L'EPTB Saône et Doubs s'apprête donc à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation de l'étude Bilan du Contrat. Cette étude aura pour objectifs d'évaluer les résultats des actions menées dans le cadre du Contrat, d'analyser son fonctionnement et de déterminer quelle sera la procédure la plus appropriée pour pérenniser la dynamique engagée sur le Val de Saône.

Une part importante sera donc accordée à cette vision prospective, dans l'objectif de proposer à l'ensemble des partenaires techniques et financiers, élus et acteurs de l'eau, une nouvelle démarche pour demain. La procédure ainsi définie devra en outre intégrer pleinement le programme de mesures défini par le nouveau SDAGE et les nouvelles orientations issues des stratégies des Collectivités et du Grenelle de l'Environnement (corridors biologiques, Trames vertes et bleues, etc.). Cette étude sera conduite par un bureau d'étude indépendant, avec l'appui technique de l'EPTB qui pilote l'Observatoire du Val de Saône. Le financement sera assuré par l'Agence de l'Eau, le Grand Lyon, les Conseils régionaux Franche-Comté, Bourgogne et Rhône-Alpes et l'EPTB Saône et Doubs. La consultation est prévue pour fin janvier.



Projet de SDAGE 2009 : Consultation institutionnelle jusqu'en mai 2009

Suite à la consultation du public qui s'est achevée en octobre 2008, le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée vient d'engager la consultation des assemblées au sujet du projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2009.

Ce document de planification définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour la gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Il fixe notamment les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, en cohérence avec la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Le projet de SDAGE comprend un programme de mesures, destiné à l'atteinte du bon état des eaux d'ici 2015 et constitué :

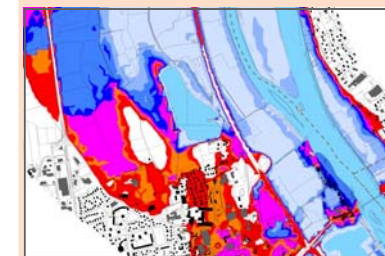
- ♦ de mesures de base, issues du socle réglementaire national,
- ♦ de mesures complémentaires thématiques, déclinées par sous-bassins hydrographiques.

Pour le Val de Saône, les sous-bassins identifiés sont la Saône amont et ses affluents et l'Axe Saône aval.

La consultation des assemblées prendra fin en mai 2009. D'ici là, l'ensemble des partenaires institutionnels (Conseil généraux et régionaux, Chambres consulaires, Organismes représentant la société civile...) pourront formuler un avis sur le projet de SDAGE et notamment sur le programme de mesures proposé. L'EPTB Saône et Doubs est directement concerné par ce programme de mesures, qui devra être transcrit dans les procédures qu'il porte et anime sur le bassin (contrats de rivières et SAGE).

Modélisation hydraulique de la Saône aval : l'étude est achevée

Depuis 2007, l'EPTB et l'Etat ont conduit, dans le cadre d'un groupement de commande, une étude hydraulique de la Saône aval entre Chalon-sur-Saône et l'agglomération lyonnaise. Cette étude vient de rendre ses conclusions.



Mise à jour des PPR

L'aléa réglementaire a été défini, par décision des Préfets, sur la base de la crue de 1840 recalculée avec des hypothèses basses de débit. Les hauteurs calculées en conditions actuelles d'écoulement seraient supérieures jusqu'à 35 cm entre Chalon et Mâcon, notamment du fait des pertes de charges nouvelles liées aux remblais d'infrastructures (routes, autoroutes, voies ferrées...). A l'aval de la vallée, le recalibrage et l'absence d'embâcles sous de nombreux ponts lyonnais, provoquent un abaissement de la ligne d'eau de l'ordre de 1 m par rapport à la crue de 1840. Ces niveaux recalculés sont toutefois 50 à 80 cm plus hauts que ceux de la crue centennale en vigueur dans les PPR actuels.

Gestion des crues fréquentes

L'étude a également permis de fournir plusieurs outils pour la gestion des crues fréquentes : cartes communales des crues 2 à 100 ans, analyse de la gestion des casiers d'inondations et diagnostic + propositions d'aménagements sur une dizaine de « points noirs » hydrauliques.

Une synthèse de l'étude est disponible sur le site de l'Observatoire du Val de Saône : <http://www.observatoire-saone.fr>, espace « ressources ».

Compte tenu de ces conclusions, l'EPTB a délibéré récemment pour la réalisation d'un complément d'étude souhaité par l'Etat, sur le secteur amont de Chalon jusqu'à la limite de la Côte-d'Or ainsi que sur la confluence avec le Doubs.



Bords de Saône : un programme de travaux en cours de définition (Côte-d'Or)

Dans la continuité de l'étude diagnostique globale de la végétation des bords de Saône réalisée en 2002 par l'EPTB Saône et Doubs des Vosges jusqu'à Lyon, Voies Navigables de France a consulté des cabinets d'étude compétents pour l'élaboration d'un programme opérationnel de restauration et de gestion de la ripisylve entre les communes de Talnay et Pagny-le-Château (PK 267.600 à 208.000). Cette étude a été co-financée par l'Agence de l'Eau et le Conseil général de Côte-d'Or.

Les données recueillies ont permis la mise en place d'un programme de restauration et de gestion de la ripisylve cohérent avec les particularités des secteurs concernés et les objectifs de préservation des espaces naturels, de navigabilité et de protection des biens et des personnes.

Ainsi, ce sont près de 150 kilomètres de berges qui ont été diagnostiqués et pour lesquels un programme de restauration d'un montant de 500.000 € TTC est proposé. Le traitement spécifique des arbres les plus menaçants nécessitera l'abattage ou la mise en chandelle des ces derniers en fonction des enjeux en présence.

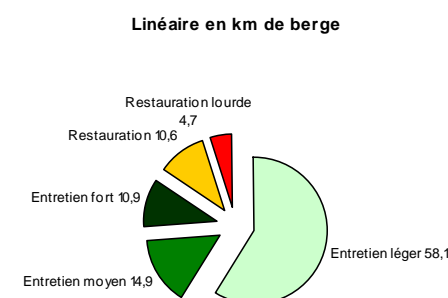


Héron Bihoreau - *Nycticorax nycticorax*



Erable negundo colonisant la berge

Les embâcles pouvant être mobilisés par les crues ou en mesure de générer un risque pour les biens et les personnes seront retirés. Concernant les espèces allochtones et invasives, quelques foyers de Renouée du Japon ainsi qu'une colonisation massive des bords de Saône par l'Erable Negundo ont été observés. Bien que cette seconde espèce menace directement la diversité biologique constituant la richesse des bords de Saône, l'abattage et la dévitalisation de ces Erables Negundo n'ont pas été retenus pour le moment dans le programme d'actions car une réflexion préalable doit être menée à l'échelle du bassin versant de la Saône où continue aujourd'hui la vente et la plantation de ces arbres pour leurs atouts paysagers.



Epervans (Saône-et-Loire) : rehausse de la RD978

Afin de garantir la sécurité des usagers et de limiter les interruptions du trafic en période de crue (13.000 véhicules/jours), le Conseil général a réalisé à l'été 2007, la suppression des points bas de la RD978 à l'entrée Nord de l'agglomération d'Epervans. Calé à la cote de la crue de mars 2001 (176.84 m NGF), le réhaussement de la chaussée a été compris entre 0 et 33 cm, pour un montant total de 241.550 € TTC. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'Eau, le Conseil général a procédé à la compensation hydraulique des remblais par la réalisation de 1.825 m³ de déblais et a également mis en place 4 ouvrages de décharges hydrauliques.

Natura 2000 dans le Val de Saône : vers l'aboutissement du DOCOB dans l'Ain

L'EPTB Saône et Doubs assure depuis plusieurs années l'animation de sites Natura 2000 au sein du Val de Saône sur un territoire de plus de 100 communes. Aujourd'hui, une nouvelle dynamique se met en place sur le site Val de Saône dans l'Ain. En effet, à la demande des Services de l'Etat (DIREN et DDAF) de l'Ain, l'achèvement du Document d'Objectifs (DOCOB) de ce site est prévu. Dans ce contexte, l'EPTB Saône et Doubs pourrait être prochainement sollicité pour mener à bien cette mission en partenariat étroit avec la Chambre d'agriculture de l'Ain et le CREN Rhône-Alpes.



Assainissement des bourgs ruraux (Bourgogne)

Préalablement au Contrat de vallée inondable, de nombreuses communes rurales à l'habitat diffus n'étaient pas pourvues d'installations collectives de traitement des eaux usées. Les zonages réalisés ces cinq dernières années ont permis d'élaborer un plan d'action pour éviter les rejets d'eaux non traitées directement en Saône, en proposant un juste équilibre entre installation collective et installation individuelle à partir d'une analyse coût/efficacité. Ainsi, de petites installations collectives de types "fosses toutes eaux" jusqu'aux "filtres plantés de roseaux" ont pu être préconisées et accompagnées d'un réseau d'ampleur limitée. En complément, des installations individuelles ont été préconisées pour les autres habitations isolées de la commune. Sont concernées par cette réflexion les communes de Verjux, Verdun-sur-le-Doubs, Saint-Maurice-en-Rivière, Ecuelles, Ormes, le Villars, Mont-les-Seurre, Saunières, Vielverge, Soisson-sur-Nassey, Saint-Seine-en-Bâche. Les communes d'Ormes et de Saunières ne devraient pas être équipées de systèmes collectifs tandis que la majorité des autres communes ont déjà programmé la mise en œuvre de ces installations.

Protection des bassins d'alimentation des captages (Côte-d'Or)

Le groupe de travail « ressource en eau 21 », créé dans le cadre du Contrat de vallée inondable de la Saône, regroupe les principaux partenaires techniques et financiers (DIREN, DDAF - MISE, DDASS, Conseil Général, Agence de l'Eau...) compétents en matière de ressource en eau.

Le travail de ce groupe technique a permis d'élaborer une stratégie commune de définition des bassins d'alimentation des captages, de sensibiliser sept maîtres d'ouvrages sur les huit existants sur le Val de Saône Côte-d'Or n'ayant à ce jour pas mis en œuvre de démarche similaire et d'élaborer un cahier des charges pertinent pour l'étude et la définition des bassins d'alimentation de captages.

Aujourd'hui, l'ensemble des partenaires est convaincu de la nécessité de connaître les réelles zones d'alimentation des captages d'alimentation en eau potable du Val de Saône et ce, afin de déboucher sur la mise en œuvre de programmes d'actions adaptés à la préservation de la ressource et/ou à la diminution des pollutions diffuses, telles que celles des produits phytosanitaires et des nitrates. Concrètement, chacun de ces sept maîtres d'ouvrage travaille actuellement à l'engagement des démarches de définition des bassins d'alimentation de leurs puits. Cette étape, primordiale et complétée de connaissances sur les pratiques et usages existants sur ces zones sensibles, est un préalable à la mise en œuvre d'actions de protection et de préservation de la ressource « épuisable » qu'est l'eau potable.

Communauté de Communes du Val de Gray (Haute-Saône) : modernisation des réseaux

Suite aux travaux de réhabilitation et de mise aux normes européennes de la station d'épuration, la Communauté de Communes du Val de Gray s'est engagée, depuis 2003 et dans le Cadre du Contrat de vallée inondable de la Saône, dans un important programme pluriannuel de réfection et de modernisation de ses réseaux d'assainissement, comprenant les réseaux de collecte et de transit. Ces travaux comprennent quatre phases successives.



La première phase, qui a débuté en 2002-2003, a consisté à réhabiliter les réseaux internes des communes de Champvans, le Tremblois et Germigney, ainsi qu'à installer des collecteurs de transfert au Tremblois et de Champvans à Esmoulin. Les travaux d'aménagement sont aujourd'hui achevés.

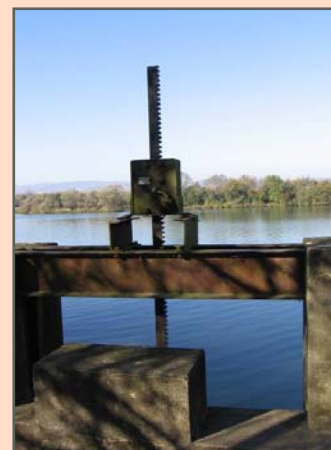
Les deuxième et troisième phases ont débuté en 2005-2006 avec pour objectifs de réaliser la collecte des effluents dans les communes d'Esmoulin et d'Apremont, ainsi que les transits sur Velet, Champvans et Esmoulin. Enfin, la dernière phase, débutée en 2007, s'attache à terminer la collecte sur Apremont, ainsi que le transit de Germigney et d'Apremont. Les travaux de ces trois dernières phases sont en cours de réalisation.

Ces aménagements auront mobilisé plus de 2 millions d'euros, dont environ 40% d'aides publiques.

Pont d'Avanon - Thoissey (Ain) : Restauration du casier d'inondation

La commune de Saint Didier sur Chalaronne (Ain) a lancé récemment la consultation des entreprises dans le cadre de l'étude de restauration du casier d'inondation de Pont d'Avanon à Thoissey.

Ce casier, qui s'étend sur les communes de Garnerans, Saint-Didier sur Chalaronne et Thoissey, est pourvu de multiples enjeux (écologiques : présence de milieux naturels ; économiques : activités agricoles ; ressources en eau : présence d'un captage d'eau potable...). Il est délimité par 8 km de digues, d'une hauteur comprise entre 1 et 2 mètres et restaurées en 1970 avec des systèmes de vannages. Cet aménagement a été initialement mis en place afin de protéger une zone agricole de 830 hectares contre des crues de fréquence biennale (crue qui a chaque année une « chance » sur deux de se produire).



Les ouvrages hydrauliques présentent aujourd'hui de multiples dégradations et les enjeux au sein du casier ont évolué. Aussi, la restauration et la gestion de ce casier sont devenues nécessaires et ont motivé la réalisation d'étude de définition d'un programme global d'intervention et d'aménagement. Cette étude, financée dans le cadre du Contrat de vallée inondable de la Saône et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Saône), se déroulera en concertation étroite avec les acteurs et partenaires locaux.

La maîtrise d'ouvrage a été confiée à la commune de Saint-Didier sur Chalaronne par le biais d'une convention avec les autres communes concernées. L'objectif de ce projet est de dresser un état des lieux du casier et de ses enjeux afin de proposer un programme d'aménagement concerté de celui-ci.

Replonges (Ain) : acquisition de parcelles pour la protection des captages

Dans le cadre de la protection des captages d'alimentation en eau potable de la commune de Replonges, le Syndicat des Eaux Saône-Veyle a réalisé une étude de vulnérabilité qui s'est achevée en 2001 et dont les préconisations concluaient notamment sur la nécessité :

- de revoir la limite des périmètres de protection immédiat et rapproché,
- de détourner la collecte des eaux pluviales provenant de l'agglomération de Replonges,
- de mettre en place des mesures agro-environnementales sur les parcelles cultivées situées entre les captages et l'agglomération de Replonges.

Afin de mettre en œuvre les préconisations de cette étude, le Syndicat des Eaux Saône Veyle a décidé de procéder à l'acquisition foncière de la totalité du périmètre de protection rapproché, soit environ 40 ha. Depuis 2001, plus de 20 ha ont déjà été achetés par le Syndicat. Ces acquisitions sont menées selon les opportunités qui se présentent, avec un budget annuel alloué à cette opération de 50 000 € HT. Le Syndicat des Eaux Saône Veyle a donc sollicité une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, dans le cadre du Contrat de vallée inondable de la Saône.

